



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2023-2026

Mairie LES MONTILS  
8 rue de bel air, 41 120 LES MONTILS

## **Préambule :**

Ce projet éducatif de territoire formalise les objectifs que s'est fixée la municipalité et appuie l'engagement communal à garantir ainsi le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

Depuis plusieurs années, la municipalité a renforcé les moyens consacrés à l'encadrement de la pause méridienne tant en termes de quantité que de qualité du personnel qui y est affecté afin d'offrir aux enfants, outre un temps de restauration calme et sécurisant, la possibilité de pratiquer une activité de leur choix : récréation traditionnelle, activité sportive, jeux de société... et de travailler en lien avec les objectifs éducatifs déterminés par la municipalité.

Considérant que les personnels en charge de ce temps sont les mêmes que ceux qui encadrent l'ALP, le Conseil municipal souhaite valoriser le temps de la pause méridienne.

Le principal objectif de ce PEDT est de permettre une mise en cohérence des différentes offres périscolaires existantes, dans l'intérêt de l'enfant. La co-éducation obtient pleinement son effet lorsque tous les partenaires, que l'enfant rencontre dans une journée, travaillent avec les mêmes objectifs et ensemble.

Parallèlement la commune de Les Montils est Pilote d'un dispositif mis en place en 2007 dans le cadre d'un CEJ (couvrant les territoires de Les Montils, Candé sur Beuvron, Monthou sur Bièvre) et reconduit jusqu'à la signature en 2022 d'un CTG recouvrant le territoire d'Agglopolys.

Notre commune gère donc, sur son territoire et dans ses locaux communaux, pour le compte des trois communes susnommées, l'accueil des mineurs de 3 à 17ans les mercredis, les Petites et les Grandes Vacances et envisage à ce titre d'adhérer à la Charte qualité du Plan Mercredi.

# Table des matières

<b>I. LE TERRITOIRE</b> .....	3
a. Contexte démographique .....	3
b. Les structures existantes .....	4
c. Historique de la politique éducative.....	5
<b>II. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE</b> .....	8
a. Le comité de pilotage .....	8
b. Les différents comités techniques .....	8
c. La coordination et les équipes .....	9
d. Une semaine type .....	11
e. Les locaux .....	11
f. Les modalités d'inscriptions et les tarifs .....	12
g. Les outils d'information et de relation avec les familles .....	13
h. Les transports .....	13
<b>III. LES TEMPS D'ANIMATION PROPOSES dans le PEDT</b> .....	14
a. Les actions périscolaires .....	14
b. Les actions extra scolaires .....	17
c. Les types d'activités proposées .....	18
d. Les partenaires.....	19
e. La démarche pédagogique .....	19
<b>IV. LES OBJECTIFS EDUCATIFS</b> .....	20
<b>V. L'EVALUATION</b> .....	22

## I. LE TERRITOIRE

### a. Contexte démographique

La proximité avec Blois (12km), le cadre naturel verdoyant permettent un attrait résidentiel important. Ainsi cette commune rurale a doublé sa population depuis les années 70 pour atteindre 1920 habitants en 2019 (dernier recensement INSEE publié). Avec cet essor démographique, la commune a su accueillir des jeunes ménages avec enfants ce qui lui permet aujourd'hui de conserver une population relativement jeune (33.50% de la population a moins de 29 ans).



Cette commune rurale s'étend sur 9.3km<sup>2</sup>. Elle est constituée essentiellement de résidences principales (91.9%) avec comme répartition 97% de maisons et 3% d'appartements. Elle comporte également 54 logements sociaux gérés par des bailleurs sociaux.

Quelques chiffres pour comprendre le territoire :

#### - Scolarisation selon l'âge

	Nombre	Nombre scolarisés	Pourcentage scolarisés
2 à 5 ans	96	77	80.40%
6 à 10 ans	142	138	97.20%
11 à 14 ans	108	108	100%
15 à 17 ans	84	79	94.10%

#### - Nombre d'actifs et d'inactifs

80.60% d'actifs dont 74% ayant un emploi et 6.60% chômeurs

19.40% d'inactifs dont 7.20% d'étudiants, 9% de retraités, 3.20% autres inactifs.

## **b. Les structures existantes**

→ Deux écoles sont installées sur la commune :

L'école primaire « Albert Duchalais » accueille 165 enfants dont 55 enfants en maternelle et 110 enfants en élémentaire. Il y a 7 classes dont un dispositif Ulis avec 11 enfants

L'école privée « Sainte Marie Madeleine » accueille 71 enfants dont 25 enfants en maternelle et 46 enfants en élémentaire.

→ Des équipements culturels et de loisirs :

- Un accueil périscolaire
- Un service jeunesse
- Une bibliothèque
- Une école de musique

→ Un tissu associatif très développé : au nombre de 20 dont 7 associations sportives (basket, tennis, badminton, yoga, danse africaine...), 5 associations artistiques et culturelles (ateliers créatifs, musique, jeux de société, informatique, généalogie...), 2 associations de parents, 2 associations humanitaires, 1 association de santé, 1 association nature, 1 syndicat du tourisme, 1 comité des fêtes.

→ L'accueil de loisirs périscolaires

Les accueils périscolaires sont de plus en plus fréquentés par les familles du fait de :

- Activités professionnelles
- Familles monoparentales en activité
- animateurs qualifiés répondant aux besoins et au bien-être des enfants
- Travail en partenariat avec l'école

Tableau des effectifs accueillis (moyenne annuelle)

	2019	2021	2022
Alp matin	18	15	19
Alp soir	40	32	46
Pause méridienne	127	123	130

→ Le service jeunesse

C'est un accueil pour les 3-17 ans qui comprend :

- Un accueil de loisirs (3/11 ans) ouvert les mercredis, toutes les vacances (excepté 3 semaines en aout et les vacances de Noël)
- Un Local Jeunes (11/17 ans) ouvert de 14h à 18h les mercredis et samedis après-midi, ainsi que toutes les vacances (excepté aout et les vacances de Noël)
- Des temps d'accueil 10-12 ans (passerelle entre le centre de loisirs et le Local Jeunes) sont proposés de 10h à 14h tous les jours des 3 petites vacances.

Ce service est à destination des enfants/jeunes des communes de Les Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre.

Tableau du nombre d'enfants différents tous âges confondus fréquentant les services par commune (moyenne annuelle) en 2022 :

	Les Montils	Candé sur Beuvron	Monthou sur Bièvre	Autres communes	TOTAL
Mercredis	65	37	20	22	144
Vacances	90	53	20	33	196
Local Jeunes et ateliers 10-12 ans	71	11	8	7	97

Au total, il y a eu 227 enfants de 3-11 ans différents fréquentant le centre de loisirs

Tableau du nombre d'enfants par jour fréquentant les services (moyenne annuelle) :

		Moyenne journalière
Centre de loisirs	Mercredis	61
	Petites vacances	35
	Vacances été	65
Local Jeunes	Mercredis	12
	Samedis	11
	Petites vacances	15
	Grandes vacances	16
	Ateliers 10-12 ans	11

**c. Historique de la politique éducative**

**Accueil extrascolaire :**

En 2007, la commune de Les Montils a signé avec deux communes limitrophes (Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre) avec lesquelles elle était associée au sein d'un SIVOS depuis

1970, un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Loir et Cher afin de proposer aux familles des accueils de qualité pour les mercredis et les vacances scolaires. Désignée par ses partenaires comme commune Pilote du volet jeunesse de ce dispositif elle décide alors de confier la gestion de cet accueil des mineurs à la Ligue de l'Enseignement.

En mars 2015, les 3 communes dénoncent la convention signée avec la Ligue de l'Enseignement et décident de reprendre la gestion directe des activités extrascolaires ainsi que le personnel mis à disposition. L'aspect financier (frais de gestion donné à la Ligue) a fait réfléchir la nouvelle équipe municipale, d'autant plus que la nouvelle équipe avait les compétences en interne pour gérer un tel service.

### Accueil périscolaire

Dans le cadre du SIVOS, regroupant les communes de Les Montils, Candé sur Beuvron, Monthou sur Bièvre et Valaire, un Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) est proposé le matin et le soir. Les horaires d'accueil sont 7h30-08h35 le matin et 16h30-18h30 le soir.

A compter du 26 avril 2010 ce service est éclaté sur les 3 sites scolaires et accueille les enfants sur leur commune de résidence. Les enfants de Valaire sont rattachés à Candé sur Beuvron.

Pour accompagner cette évolution et contribuer à l'amélioration de la prise en charge des enfants tous les agents assurant l'ALP ont suivi la formation BAFA et sont accompagnés pédagogiquement par la directrice du CEJ.

Le 02 mai 2011, ces trois accueils sont agréés par la SDJES et sont intégrés dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) reconduit pour la période 2011- 2014.

A partir du 01 Janvier 2012 les tarifs appliqués à l'ALP sont établis en fonction du quotient familial des familles.

### TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

A la rentrée de septembre 2014 le SIVOS met en place des Temps d'activités périscolaires prévus par la réforme des rythmes scolaires et signe un PEDT qui prévoit notamment l'intervention de partenaires associatifs culturels ou sportifs.

Le conseil syndical du 19 mai 2013, à la demande des communes des Montils (retrait déjà demandé et refusé en 2007) et de Candé sur Beuvron, a décidé la dissolution du SIVOS pour la rentrée de septembre 2016.

L'organisation des TAP est poursuivie en septembre 2016 par la commune mais en juin 2017, le conseil d'école (29 juin) et le conseil municipal (30 juin) décident de demander à titre dérogatoire de revenir à la semaine de 4 jours en septembre ce qui est accepté par la DSDEN.

### Incidences de la dissolution du Sivos au 31 août 2016

La dissolution du Sivos a impliqué pour les communes de réorganiser leurs locaux scolaires (construction, rénovation...) de reprendre la gestion des personnels nécessaires au fonctionnement de l'école et des services périscolaires.

Des collaborations ont continué d'exister entre nos communes pour la coordination des services d'accueil péri-scolaire (Accueil de loisirs avant et après l'école et TAP) notamment pour les déclarations SDJES et CAF.

L'organisation de l'accueil collectif des mineurs (de 3 à 17 ans) du mercredi, des petites et grandes vacances scolaires est toujours assuré par la commune de Les Montils dans le cadre du CEJ et depuis 2022 du CTG (Contrat de territoire Global).

### Déclaration de la pause méridienne au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Ce temps périscolaire qui se déroule entre 11h45 et 13h15, comprend un temps de restauration de 30' et une heure consacrée à des activités d'accès libre encadrées par les mêmes animateurs et dans les mêmes conditions que l'ALP.

### Mise en place d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire) au 1er septembre 2023

Les élus souhaitent remplacer le projet éducatif par un PEDT qui correspond plus à leurs attentes, à savoir de travailler davantage sur le territoire et de mettre en avant la cohérence, la qualité et la continuité éducative.

Ce PEDT aura un impact sur la CTG signée avec la CAF et vice versa. En effet, la notion de territoire a toute son importance dans la mesure où les activités périscolaires du mercredi et extra-scolaire sont à destination des enfants de 3 communes. Le nombre de partenaires est alors plus important ce qui permet une diversité et une mutualisation des compétences.

S'il n'y avait pas de CTG, la commune de Les Montils aurait une capacité d'accueil moindre et de ce fait elle ne pourrait pas répondre aux besoins des familles.

La CTG et le PEDT ont des objectifs similaires à savoir les notions de territoire, les besoins des familles, le développement de l'enfant et le soutien des jeunes.

### Labellisation plan mercredi au 1er septembre 2023

L'équipe pédagogique travaille depuis plusieurs années en proposant des projets d'animation réfléchis et adaptés aux besoins des enfants/jeunes. Nous sommes vigilants au rythme de l'enfant, en prenant en compte les temps scolaires de la semaine. Le plan mercredi permettra



de reconnaître le travail fait et surtout pour les élus de confirmer leur volonté d'une politique jeunesse de qualité.

## **II. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE**

### **a. Le comité de pilotage**

Il a pour but de réunir l'ensemble des acteurs concernés, tant des élus que des techniciens. Il aura pour rôle :

- ✚ D'identifier les besoins des enfants sur le territoire
- ✚ De définir la priorité en matière d'éducation
- ✚ De proposer des actions en réponse aux besoins repérés
- ✚ De veiller à la mise en place des objectifs éducatifs
- ✚ D'évaluer le projet éducatif

Il se réunira 1 fois par an.

Les membres du comité de pilotage :

- Le maire
- L'adjointe en charge du service scolaire et périscolaire
- La conseillère déléguée à la jeunesse
- 1 membre élu de la commission enfance jeunesse
- La coordinatrice du service jeunesse
- Les directeurs des écoles de Les Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre
- 1 parent élu et 1 parent de l'association des parents de l'école
- La cheffe de division de l'organisation scolaire
- Le chargé de conseil et de développement CAF41, référent du secteur
- La conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

La conseillère déléguée en charge de la jeunesse réunira les membres et animera le comité de pilotage en appui avec la coordinatrice du service jeunesse.

Par ailleurs, le conseil d'école sera également informé des actions mises en place et pourra être consulté en cas de besoins.

### **b. Les différents comités techniques**

Les comités techniques seront au nombre de 5 représentant différentes instances, réunissant des partenaires, des professionnels, des élus. Ces comités techniques seront informés et/ou consultés pour tout ce qui concernera le PEDT.

→ Le conseil d'école de l'école publique de Les Montils

Cette instance permettra d'exposer le PEDT, de faire valider des actions et d'avoir des retours avec les enseignants et les parents élus.

Les membres du conseil d'école pourront soulever des interrogations ou informations liées au projet. La coordinatrice du service jeunesse, étant présente à chaque conseil d'école, devra relayer les informations soit aux équipes soit aux membres du comité de pilotage.

→ La Commission enfance jeunesse du Contrat de Territoire Global (réunie 2 fois par an)

Cette commission regroupe 2 élus désignés par commune du CTG, les 3 maires, la coordinatrice du service jeunesse, 1 représentant par communes des associations de parents. Elle décide des orientations du service et valide les projets d'animations.

→ La commission enfance jeunesse de la commune de Les Montils Global (réunie 2 fois par an)

Cette commission sera informée des actions menées dans le cadre des accueils extrascolaires 3-17 ans (centre de loisirs mercredis/vacances, Local Jeunes). Elle décidera des orientations et validera les projets d'animation concernant les accueils périscolaires (ALP matin midi et soir).

→ L'équipe du service jeunesse

Une réunion mensuelle, dite de « service » est organisée par la coordinatrice. Ce comité technique sera informé des décisions du comité de pilotage et travaillera en fonction des orientations éducatives définies.

→ Le comité technique des partenaires

Les partenaires éducatifs culturels et sportifs seront réunis selon les besoins, afin d'organiser au mieux les activités du territoire, le but étant d'orienter les familles et les enfants dans les structures correspondantes à leurs demandes. De plus, un travail de partenariat est mis en place afin de mutualiser les compétences.

### **c. La coordination et les équipes**

La coordination du projet est confiée à la coordinatrice du service jeunesse. Elle sera la personne référente du projet et sera l'intermédiaire entre les différents partenaires, tant élus que professionnels, bénévoles, parents, enfants.

Elle aura pour mission :

- Préparer le comité de pilotage, accompagner l'élue référente et rédiger les comptes rendus
- Piloter le projet éducatif de territoire

- Accompagner les équipes dans la mise en place des projets

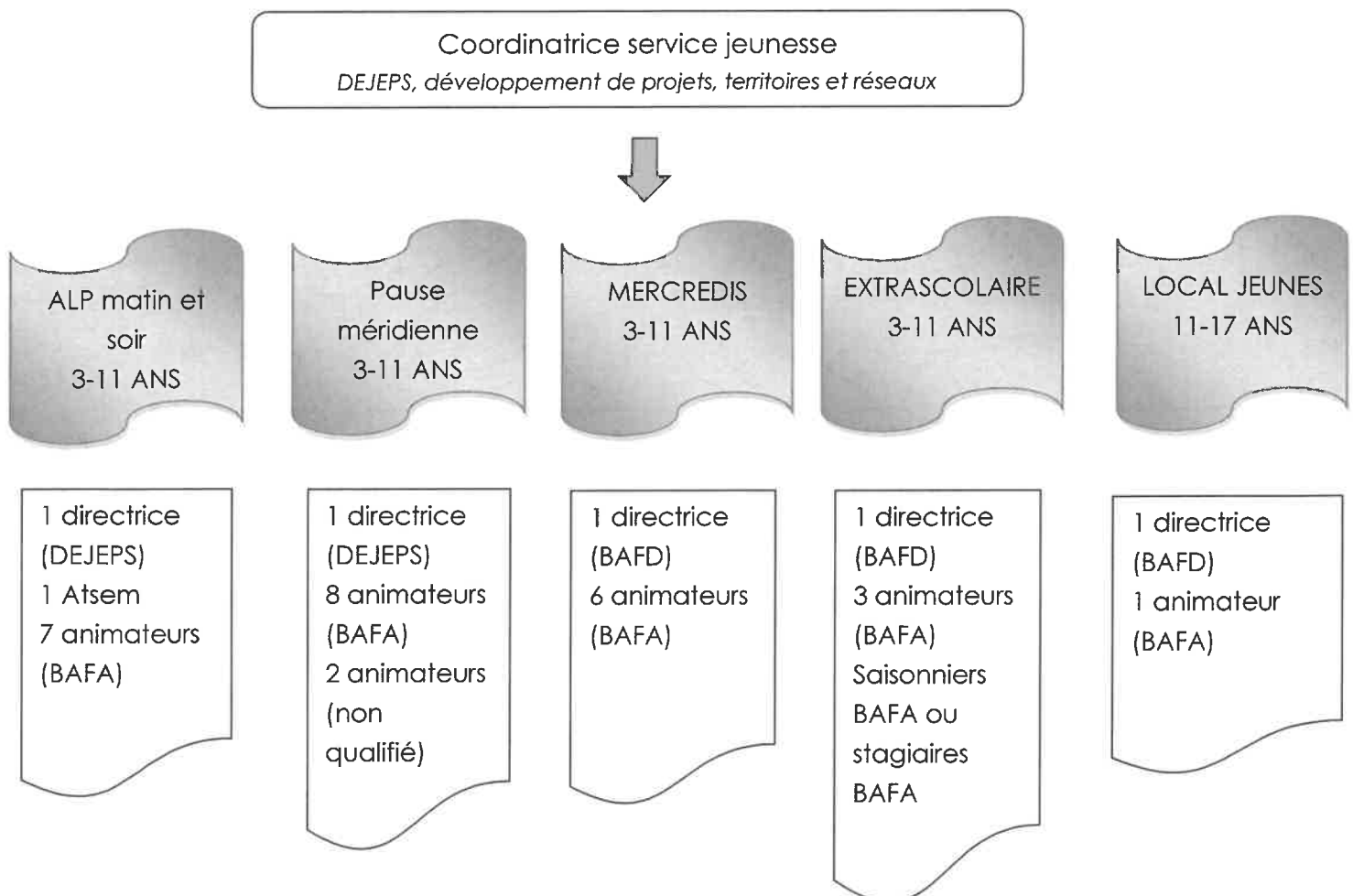
Elle est également la personne référente entre les services périscolaires, la directrice de l'école des Montils, le service jeunesse, les directeurs d'école des autres communes et de l'école privée, les familles, les partenaires associatifs et les institutions. Le but est de faire le lien entre l'école, les services périscolaires et extra scolaires, de tendre vers une continuité pédagogique.

Les équipes sont recrutées en lien avec la réglementation Jeunesse et Sport en cours afin de respecter les quotas d'encadrement. En plus des diplômes ou brevets d'animation, la coordinatrice se chargera de la formation continue sous forme de réunions, ou de mise en place d'un plan de formation collectif et individuel.

Tous les deux mois, une réunion de régulation est faite avec les équipes du périscolaire afin de travailler sur l'organisation générale, la mise en place des activités et le suivi des enfants.

Tous les mois, une réunion de service est programmée avec les équipes du mercredi et du Local. Les animateurs ont également 4h/semaine de travail collectif pour la mise en place des projets.

Composition de l'équipe :



→ Au total 12 permanents soit 5,8ETP.

#### d. Une semaine type

Voici l'organisation d'une semaine pour les enfants scolarisés à l'école de Les Montils :

	7h30-8h30	8h30-11h45/12H	11h45/12H-13h15/13H30	13h15/13H30-16h	16h-18h45
LUNDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
MARDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
MERCREDI	CENTRE DE LOISIRS (7h30-18h30)				
				LOCAL JEUNES 14h-18h	
JEUDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
VENDREDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
SAMEDI				LOCAL JEUNES 14h-18h	

Les horaires du temps du midi diffèrent de 15min entre le site 1 (de la TPS au CP), et du site 2 (du CP au CM2).

#### e. Les locaux

Les accueils ont lieu dans les locaux de l'école élémentaire. 2 salles sont dédiées uniquement aux ALP où nous dissociions l'accueil des petits (maternelles) et des grands (élémentaires). Pour la période estivale où nous accueillons plus d'enfants, les salles de classe sont mises à disposition.

En plus, nous avons à notre disposition :

- 2 cours extérieures
- Une salle de motricité
- Un dortoir

Pour les jeunes de 11 à 17 ans, un local leur est dédié. Il se situe derrière l'école. Le local de 100 m2 est constitué d'une grande pièce aménagée avec les jeunes (coins détente, d'activités, une cuisine et un espace bureau), d'une petite salle (qui change de fonction selon les jeunes : bibliothèque, coin jeux de société, salon zen ...), d'un sanitaire et d'une réserve de matériel.

Tous les locaux (centre de loisirs et Local Jeune) sont proches d'infrastructures tel que :

- Un gymnase
- Un city stade
- Une aire de loisirs Monti Train
- La bibliothèque

## **f. Les modalités d'inscriptions et les tarifs**

Les modalités d'inscription sont mentionnées dans le règlement intérieur de chaque service. Ce règlement intérieur est revu annuellement. Les tarifs sont étudiés et revus chaque année par la commission enfance jeunesse du CTG (service jeunesse des 3 communes) et par la commission enfance jeunesse de Les Montils (service périscolaire : ALP matin, ALP soir et pause méridienne) et votés par le conseil municipal de Les Montils.

### ▪ *ALP*

Les familles s'inscrivent uniquement en ligne, via un portail famille, sauf celles qui ne disposent pas d'ordinateur ou d'internet (inscription auprès du secrétariat scolaire). Les inscriptions sont fermées le jeudi soir pour la semaine suivante.

Toute inscription enregistrée est facturée aux familles, sauf :

- sur présentation d'un certificat médical, à fournir au bureau scolaire dès le lendemain de l'absence.
- en cas de fermeture de la classe pour grève ou de l'absence de l'enseignant.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des familles. Pour l'ALP du soir, comme la plage horaire est longue, il y a un tarif différent selon que le départ s'effectue avant ou après 17h30.

### ▪ *Pause Méridienne*

Une fiche d'inscription est à fournir en début d'année scolaire. Pour les familles qui n'ont pas un planning fixe, elles informent le bureau du service scolaire des présences mensuelles.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des familles. Pour celles qui ont un quotient inférieur à 750, la municipalité a signé une convention avec l'Etat de 2021 à 2024 concernant « la tarification sociale des cantines scolaires ». Concrètement, les familles paient le repas 1€.

### ▪ *Centre de loisirs (mercredis/vacances)*

Les familles s'inscrivent en ligne via un portail famille. Dans la limite des places disponibles, elles ont jusqu'au dimanche soir pour le mercredi suivant.

Les conditions d'inscription :

- Le mercredi : journée complète ou créneau matin avec ou sans repas (7h30-14h) ou créneau après-midi avec ou sans repas de 12h à 18h30)
- Les petites vacances : à la journée
- Les grandes vacances : à la semaine

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des familles. Un tarif majoré est appliqué aux familles ne faisant pas partie des communes signataires du CTG initial.

#### ▪ *Local Jeunes*

Une adhésion trimestrielle ou annuelle permet aux jeunes de venir lorsqu'ils le souhaitent au Local. Lors des vacances, un planning d'activités est proposé par l'équipe avec en sus des sorties et des soirées.

Une participation financière est demandée pour les sorties et les soirées, qui est doublée pour les adhérents des autres communes.

#### **g. Les outils d'information et de relation avec les familles**

Les outils, tant pour le périscolaire que l'extrascolaire sont les suivants :

- Site internet du service jeunesse et de la mairie
- Des notes d'informations ponctuelles
- Une boîte mail
- Un téléphone portable
- Le panneau lumineux de la commune
- L'application « panneau Pocket »
- L'application Facebook de la mairie
- Les flashs municipaux et le bulletin municipal annuel

Deux bureaux (un pour le scolaire et périscolaire, et un autre pour la jeunesse) sont ouverts tous les jours à la mairie pour accueillir physiquement les familles. Les parents peuvent rencontrer sur demande l'élue, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires ou la déléguée à la jeunesse.

Le conseil d'école est une instance où les parents élus peuvent représenter l'ensemble des parents. Les temps périscolaires et extra scolaires peuvent être abordés. La coordinatrice du service jeunesse peut faire une information concernant le fonctionnement des services.

#### **h. Les transports**

Un mini bus de 9 places est loué à l'année à un prestataire extérieur. Il est utilisé de la façon suivante :

- Ramassage scolaire : Tous les matins avant l'école et le soir juste après l'école, les parents ont la possibilité, sur inscription trimestrielle, de bénéficier de ce transport. Le circuit dessert les familles habitantes à plus de 3 km de l'école.
- Mini bus à la demande : Pendant les vacances scolaires, les animateurs du Local Jeunes vont chercher les jeunes inscrits en amont sur les communes de Candé sur Beuvron, Monthou sur Bièvre et le lieu-dit « La Haye » à Les Montils afin de faciliter l'accès aux activités du Local.

- Il est essentiellement utilisé par le Local pour toutes les activités ou sorties situées à l'extérieur de la commune. Le nombre de places étant limitées, et ne souhaitant pas restreindre l'accessibilité des jeunes, la directrice du Local organise également du co-voiturage avec les parents.

Pour les mini séjours du Local, un mini bus supplémentaire est loué aux dates requises.

Pour les sorties du centre de loisirs, nous louons un car auprès d'un prestataire (Transports du Loir et Cher, principalement).

### **III. LES TEMPS D'ANIMATION PROPOSES dans le PEDT**

Les activités sont organisées en lien avec les objectifs éducatifs, le projet d'école et articulées en fonction de la journée d'un enfant. Le respect du rythme des enfants est primordial ainsi que ses envies. Nous travaillons au maximum pour l'enfant en tant qu'individu tout en prenant en compte le caractère collectif de nos accueils.

Toutes les activités proposées sont facultatives, en aucun cas imposées aux enfants. Elles sont accessibles à TOUS et construites de manière à ce que l'enfant puisse les intégrer ou arrêter lorsqu'il le souhaite. En revanche, les temps collectifs sont réfléchis et construits en lien avec les objectifs éducatifs et pédagogiques (exemple le goûter : les enfants mangent lorsque tout le groupe d'enfants est prêt, ils débarrassent et nettoient leur table et peuvent aller jouer lorsque tout le monde a terminé = notion de respect).

Par ailleurs, l'organisation de la vie collective est décidée avec les enfants. Les règles de vie sont décidées ensemble et elles sont surtout communes à l'école. Des points réguliers sont faits entre la coordinatrice et la directrice de l'école pour harmoniser les règles et surtout les adapter en fonction des différents contextes (exemple : utilisation des locaux l'hiver). La communication entre adultes (professionnels et parents) et entre adultes et enfants est la base de notre organisation.

#### **a. Les actions périscolaires**

##### **↳ ALP matin**

Le matin, avant la classe, l'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Différents petits espaces ludiques sont proposés : coin lecture avec banquettes, coin jeux (voitures, lego, dinette, poupées...), coin coloriage, coin jeux de société. L'enfant peut passer d'une activité à l'autre librement et ainsi commencer sa journée sereinement.

Une attention particulière est donnée aux petits pour qui parfois la séparation avec les parents peut être compliquée.

L'équipe est attentive aux informations données par les parents et redonne l'information à l'enseignante concernée.

Les enfants sont accompagnés pour les petits dans leur classe et pour les grands dans la cour.

### *La pause méridienne*

Les enfants inscrits au service sont récupérés à la sortie de leur classe par un animateur. Une fois l'appel fait, voici comment se déroule ce temps :

#### Les enfants du site 1 de l'école : de la toute petite section aux CP)

Ils vont dès la sortie de la classe au restaurant scolaire. Les tout petits, les petits et les moyens mangent servis à table. Les grandes sections et les CP passent au self, et s'assoient aux tables qu'ils souhaitent.

Quand le repas est terminé, les enfants rejoignent leur cour, accompagnés par un animateur. Ils ont la possibilité de jouer entre eux, de jouer avec les vélos (en respectant le même planning que l'école, exemple : le lundi les petits, le mardi, les moyens ...). Chaque jour un animateur propose un « atelier » où vient qui le souhaite. Il est proposé des jeux collectifs intérieurs ou extérieurs, des temps de lecture, de musique, des activités manuelles courtes... Notre organisation prévoit donc un animateur qui « anime » un temps et les trois autres surveillent la cour et interviennent pour tout ce qui est d'ordre collectif (querelles, injustice...) ou individuel (toilettes, bobos...).

Un temps de communication de 5 minutes est prévu entre les enseignantes et les animateurs à la reprise du temps de classe de l'après-midi.

#### Les enfants du site 2 de l'école : du CP au CM2

Pour déjeuner, les enfants vont au self par classe. Avec 5 classes, un départ est fait toutes les vingt minutes. Dans la salle de restauration, les enfants se placent où ils le souhaitent, et sortent lorsqu'ils ont terminé de manger. Cela permet de respecter le rythme à table de chacun. Par contre un enfant doit rester au minimum 15 minutes en salle de restauration.

Outre le repas, les enfants ont plusieurs possibilités :

- Jouer seul ou entre eux librement dans la cour
- Jouer seul ou entre eux calmement dans la salle ALP à des jeux d'intérieurs
- Participer aux jeux proposés par un animateur au gymnase (jeux collectifs de style balle au prisonnier, basket...)



➔ Ce temps de pause méridienne est réfléchi en tenant compte du rythme de l'enfant c'est pour cela que plusieurs « pôles » sont organisés. Certains auront besoin de se défouler, d'évacuer toute la concentration du matin, d'autres de calme pour la digestion, d'autres de discuter avec l'adulte. La plupart des enfants aiment jouer entre eux. Dans ce cas, l'animateur veille juste au bon déroulement du temps. Chaque midi ne se ressemble pas. En fin de semaine, les enfants étant fatigués, il faut être encore plus vigilants aux conflits de « cour ».

### *L'accueil périscolaire du soir*

Le soir, après la classe, les enfants sont accueillis par les animateurs et prennent le goûter. C'est un moment privilégié, moment de détente et de calme. Il annonce clairement pour les enfants la fin de journée. Ce temps est collectif : on goûte ensemble et on termine ensemble, et surtout un temps d'échange. Les enfants aiment raconter leur journée.

Les familles peuvent venir chercher leurs enfants à tout moment. Des activités manuelles ou sportives peuvent être proposées aux enfants par l'équipe d'animation, mais très souvent ce sont les enfants qui demandent. Ils sont moteurs de leur temps.

### *Le mercredi*

Même si le mercredi est un temps périscolaire, les enfants retrouvent des copains/copines des communes alentours. Cela change la dynamique. D'autant plus que pour les enfants scolarisés dans une autre école que celle de Les Montils, ils changent de locaux. La coupure avec l'école est plus marquante.

Cependant, ce jour en milieu de semaine est conçu pour permettre aux enfants de relâcher les différentes pressions, de se détendre, de s'ouvrir à d'autres domaines que ceux offerts par l'école. L'équipe propose davantage de projet d'animation conçu par période entre chaque vacance.

Le matin, les grands et les petits sont dans deux groupes distincts.

L'après-midi, les petits et les enfants qui le souhaitent ou si les familles en font la demande, vont à la sieste avec un réveil échelonné. Pour les autres enfants, les activités sont en fonction des leurs choix ou proposées par l'équipe. Elles peuvent se faire tous ensemble sans groupe d'âge.

## **b. Les actions extra scolaires**

### *Les vacances au centre de loisirs*

Les enfants viennent au centre de loisirs pour profiter, s'épanouir, prendre plaisir à jouer ensemble, se dépasser, etc., le tout dans le respect du cadre établi par le règlement intérieur et des règles de vie collective.

Nous encourageons les prises de parole et la participation à l'élaboration des activités/jeux. Nous tenons compte des idées et des envies de chacun dans la mesure du possible.

Par exemple, un enfant peut tout à fait mener un jeu en temps collectif, en activité ou en sortie ; les animateurs ont un rôle d'accompagnement.

Les activités proposées par l'équipe permettent aux enfants d'ouvrir les yeux sur de nouvelles disciplines et apprendre à les exploiter (activités de découverte, de plein air, culturelles, ludiques, sportives, manuelles).

L'équipe d'animation adapte chaque contenu suivant l'âge et les capacités des enfants. Toute modification est possible.

### *Mercredi, samedi et vacances au Local Jeunes*

Il y a deux types de temps : les temps dit « accueil libre » et les temps d'animation.

#### - L'accueil libre

Pendant ce temps, les jeunes arrivent et repartent comme ils le souhaitent. Le Local des Jeunes devient alors un lieu d'échange, source d'informations et d'écoute, donc de possibilités. Les jeunes peuvent profiter d'un lieu sécurisé puisque encadré pour se retrouver entre eux et pour profiter du matériel mis à disposition

#### - Les temps d'animation

Ces temps sont identifiés par les jeunes. Ils peuvent être soumis à inscription lorsque cela est nécessaire (les sorties, les grands jeux, certaines activités manuelles ou créatives). Un jeune qui commence une animation doit la terminer, dans un premier temps par respect du groupe puis pour être sûr de se faire un avis (exemple : animation rugby : les 5 premières minutes, on trouve ça inintéressant, puis au bout de 15 min on se prend au jeu !)

Les projets de jeunes sont mis en avant. Ils sont obligatoirement acteurs de leur temps et moteurs.

## LES ATELIERS 10-12 ans :

Nous avons développé le service en 2019, suite à un diagnostic de territoire et à la mise en place d'un projet de développement pour la structure. Après avoir constaté qu'il y avait une scission entre le centre de loisirs et le Local jeunes, nous avons mis en place ces ateliers pendant les petites vacances scolaires de 10h à 14h. Les jeunes âgés de 10 à 12 ans peuvent profiter du Local sans avoir peur des plus grands et sans être avec les petits. L'animateur impulse une dynamique en lien avec la démarche de projet. Les objectifs liés à l'autonomie et à la citoyenneté sont davantage exploités, en fonction de leur tranche d'âge.

Ces ateliers sont donc vus comme une « passerelle » entre le centre de loisirs et le Local Jeunes et préparent également les jeunes à l'entrée au collège.

- ➔ La cohésion du service jeunesse entre le centre de loisirs / les ALP / la pause méridienne et le Local Jeunes passent par des temps de travail communs de toutes les équipes. Les thèmes des séjours sont communs. Chaque service a son planning, mais il sera proposé un maximum d'actions communes (fête avec les parents, grands jeux, cuisine...)

### c. Les types d'activités proposées

- Manuelles et créatives (arts plastiques, art récup, exploration de différentes matières...)
- Sportives (découverte de sport innovant, jeux collectifs, jeux de plein air...)
- Scientifiques
- Lecture, livres et contes
- Nature (support du jardin partagé du Local, aire de loisirs Monti train, forêt...)
- Eveil musical (chants, jeux musicaux, mimes ...)
- De motricité (éveil corporel...)
- Jeux de société (constamment remis au goût du jour) sous forme de ludothèque
- Grands jeux collectifs de compétition ou de coopération
- Cuisine (confection des goûters, des repas ou découverte culinaire des différents pays...)
- Audiovisuelles (court métrage...)
- Culturelles (musée, bibliothèque ...)

Les activités collectives sont privilégiées même lorsque ce sont des activités manuelles (fresque, décoration des locaux...)

A chaque période de mercredis et à chaque vacance, un thème, fil conducteur est défini par l'équipe, parfois soumis par les enfants. Ce thème est commun aux enfants âgés de 3 à 17 ans.

#### **d. Les partenaires**

Le tissu associatif local étant large sur le territoire, les partenaires seront sollicités en fonction des projets. Les comités techniques sont mis en place pour faciliter cette démarche.

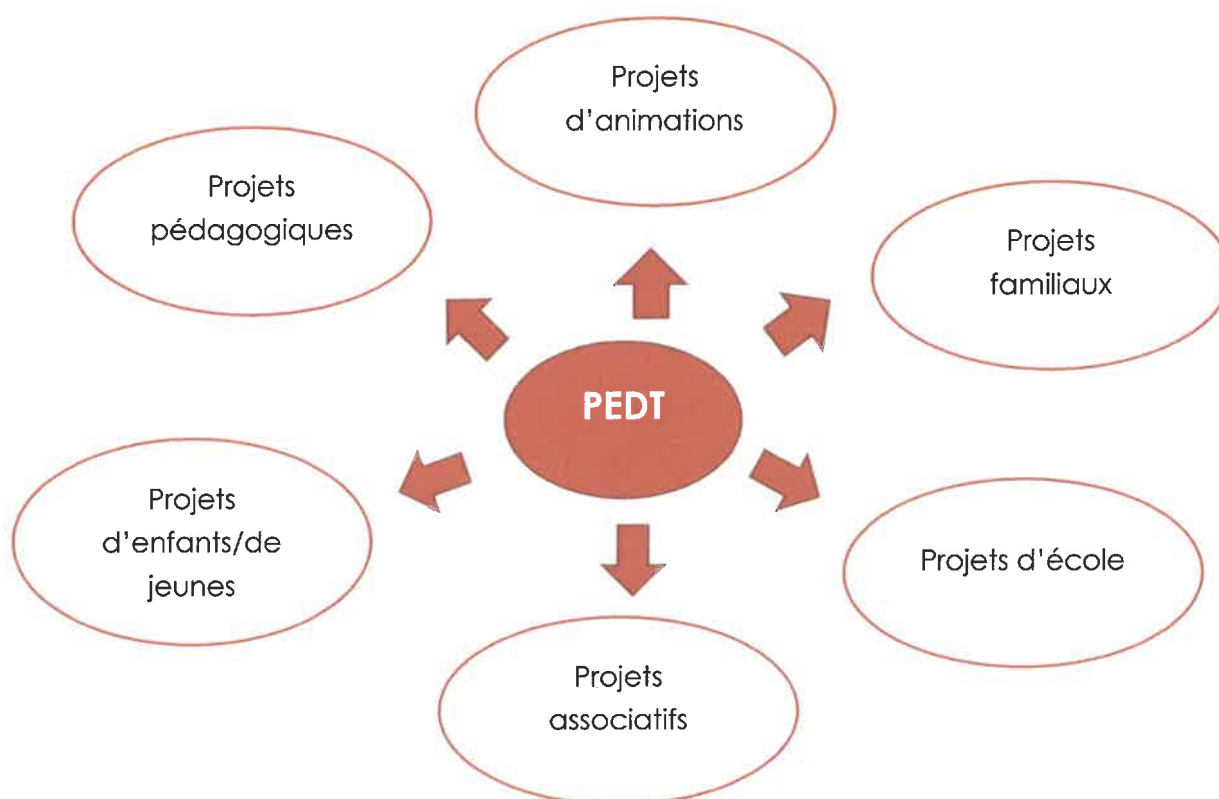
A l'inverse, les partenaires peuvent solliciter le service pour une mutualisation des actions. C'est une pratique déjà existante, que nous pérennisierons.

Les objectifs d'impliquer des partenaires à la structure visent à :

- Mutualiser les compétences
- Être informé des fonctionnements des structures et orienter les enfants/jeunes/familles selon leurs demandes
- Elargir la proposition des activités
- Permettre aux enfants/jeunes/familles d'identifier tous les acteurs du territoire
- Créer du lien

#### **e. La démarche pédagogique**

La démarche du PEDT sera avant tout une démarche participative. La mobilisation de tous les acteurs de l'éducation des enfants sera la base du projet. Cette démarche est choisie dans la mesure où tous seront impliqués de manière active et véritable tant dans l'élaboration des actions, que sur leurs mises en œuvre et leurs évaluations.



Cette démarche participative et partenariale permettra de fédérer tous les projets et de permettre la cohérence éducative souhaitée.

Par ailleurs, la démarche pédagogique concernant les actions menées auprès des enfants/jeunes sera basée sur le « vivre ensemble ». L'équipe d'animation construira les projets pédagogiques en développant chez les enfants/jeunes un « savoir être » indispensable à l'intégration dans le groupe et de façon plus large dans la société. Seront mis à l'honneur :

- Le dialogue et la concertation
- Le respect de chacun
- La cohésion
- Le respect des consignes
- Le partage

#### **IV. LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

##### **❖ Favoriser le développement de l'enfant**

Pendant cette période de l'enfance et de l'adolescence, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant tend à devenir un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

L'enfant/le jeune a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de ce dernier.

- Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future dans le respect des autres.

L'orientation des objectifs travaillés dans les projets pédagogiques à venir pourront être tournés vers :

- Le respect du rythme individuel de chaque enfant/jeunes, en prenant en compte la globalité d'une journée, d'une semaine, d'un mois voire d'une année,
- L'identification des besoins des enfants/jeunes en fonction de leurs âges,
- La prise en compte des émotions.

##### **❖ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap**

En lien avec la volonté municipale et l'équipe d'enseignants d'accueillir un dispositif Ulis au sein de l'école, l'inclusion sera au cœur du PEDT. Les enfants du dispositif et de ce fait les

familles auront la même offre d'accueil que tous. Pour que cet accueil soit réussi, l'équipe devra prendre en compte chaque différence et permettre l'équité et l'égalité de tous.

L'orientation des objectifs travaillés dans les projets pédagogiques à venir pourront être tournés vers :

- L'évaluation des besoins de chacun
- Les relations avec les familles (communication, compréhension, discrétion, accompagnement)
- La mise en place de différenciation pédagogique

#### ❖ Encourager la socialisation

La socialisation permet une cohésion sociale, c'est-à-dire la mise en place de solidarités entre les individus. En passant par la notion de respect de soi dans un premier temps, puis du respect de son copain, puis respect de tous les autres, les équipes orienteront leurs animations vers les interactions.

La socialisation est un processus qui nous permet d'apprendre et d'intérioriser les normes de notre culture et d'acquérir les capacités pour évoluer dans la société. Elle nous permet de construire une identité propre à travers le contact des autres.

L'orientation des objectifs travaillés dans les projets pédagogiques à venir pourront être tournés vers :

- Le vivre ensemble
- La mise en avant de l'égalité et la lutte contre les discriminations
- Les actions intergénérationnelles
- Le travail commun entre les différentes équipes (Centre de loisirs, ALP, pause méridienne, Local Jeunes) et avec les partenaires

#### ❖ Développer une attitude citoyenne

Par citoyenneté est entendue la participation d'un enfant, d'un jeune, d'une équipe à la société et à son organisation. Il sera nécessaire de permettre l'acquisition de l'esprit critique et de faire des choix. Les décisions devront être collectives tout en prenant en compte les freins et/ou les moteurs que notre société nous offre.

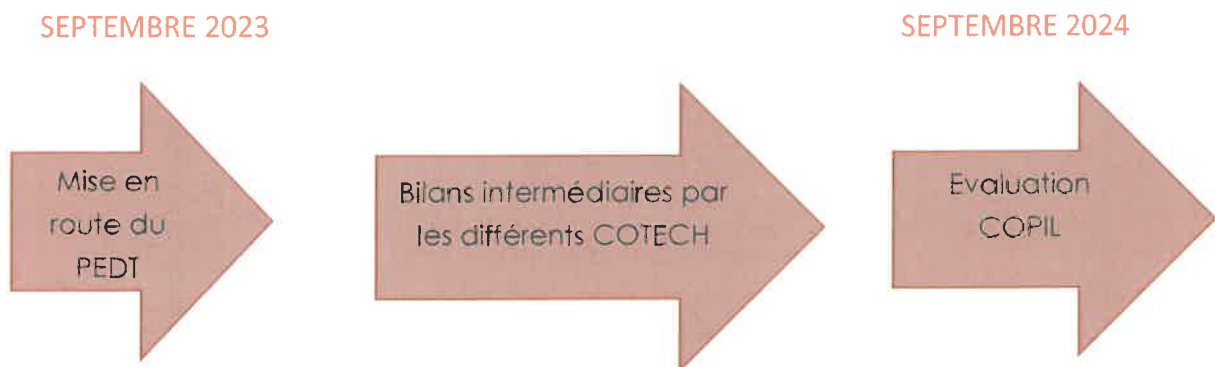
L'orientation des objectifs travaillés dans les projets pédagogiques à venir pourront être tournés vers :

- La sensibilisation des enfants/jeunes à la citoyenneté
- La création d'espaces de dialogue et de concertation

- La prise en compte de la parole de tous les enfants/jeunes
- La co éducation
- Le respect de l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences

## V. L'ÉVALUATION

L'évaluation du PEDT se fera sur la base d'un projet éducatif partagé et annuellement.



Les objectifs éducatifs du PEDT seront évalués dans les différents projets pédagogiques des services. Les critères d'évaluation du PEDT sont les suivants :

- ✓ La continuité éducative
- ✓ La complémentarité
- ✓ La cohérence

Du fait de la volonté d'adhérer au label Plan mercredi, nous évaluerons également :

- ✓ L'offre
- ✓ Le développement de l'enfant/jeune

L'outil proposé pour mener cette évaluation est un tableau comportant les critères, les questions évaluatives, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et les moyens. Il sera alimenté par les différents comités techniques où tous les partenaires éducatifs seront réunis et, par l'équipe pour le retour des enfants/jeunes, puis finalisé et validé par le Copil. Cette évaluation permettra de réactualiser le PEDT en fonction du territoire et du public.



OBJECTIFS	CRITERES	Questions évaluatives	INDICATEURS		Moyens
			quantitatifs	qualitatifs	
<b>Garantir la continuité, la complémentarité et la cohérence éducative</b>	La continuité	Les procédures de transition entre le temps scolaire et périscolaire sont elles définies ? Et exploitées ?			
		Les acteurs ont-ils été concertés ? Mobilisés dans une démarche participative ?			
		Existe-t-il une réflexion partagée sur les codes, les règles et consignes données aux enfants ?			
	La complémentarité	Est-ce que chaque acteur éducatif a connaissance de la spécificité du travail des différents professionnels ?			
		Y a-t-il des croisements entre les différents partenaires ?			
		Est ce qu'il y a une mutualisation des compétences entre les professionnels ?			
		Comment la famille est elle intégrée ?			
	La cohérence	Les outils mis en place sont ils communs ? Sont ils partagés ?			
		Comment tous les acteurs éducatifs peuvent ils se faire confiance sur leur co éducation ?			
	Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité	L'offre	Comment est défini l'accessibilité aux différents services ?		
Quelle est la qualité des lieux d'accueils ?					
L'offre d'animation permet-elle de découvrir différents champs d'activités (culturels, sportifs, scientifiques ...)?					
Est-ce que l'offre correspond aux attentes et demandes des enfants/jeunes ?					
Le développement de l'enfant/jeune		Les projets d'accueil permettent ils une amélioration des conditions de vie ? (rythme, besoins...)			
		L'offre éducative a-t-elle permis le développement de projets d'enfants/jeunes, de projets collectifs ?			
		Les compétences sociales (savoir prendre la parole, savoir écouter, curiosité) des enfants/jeunes sont elles favorisées ?			

Validé par le COPIL PEDT du 16/11/2023.

M. DUCHALAIS Alain, Maire

